

Politique démographique et allocations familiales

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **33 (1941)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

33^{me} année

Juin 1941

N° 6

Politique démographique et allocations familiales.

Avant d'aborder le problème de la politique démographique et des allocations familiales, quelques définitions et quelques remarques sont nécessaires.

En publiant ce numéro, notre intention est de préciser les diverses conceptions dont le problème de la politique démographique et des allocations familiales fait l'objet à l'intérieur de notre mouvement. Si la constatation du collègue Giroud, selon laquelle la Commission syndicale ne s'est pas prononcée contre le principe des allocations familiales, mais simplement contre leur financement au moyen des caisses de compensation pour perte de gain et de salaire, nécessite une précision, à savoir que «la Commission ne peut, dès lors, considérer le salaire familial comme moyen propre à empêcher la dénatalité et à assurer une protection durable aux familles nombreuses», il faut ajouter, cependant, que la Commission a souligné que «le mouvement syndical suisse s'est toujours prononcé en faveur de la protection de la famille».

La situation est telle que certaines des fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse, comme il ressort, par exemple, de l'article du collègue Jean Möri, sont opposées au principe même des allocations familiales. S'il était possible — comme les typographes y sont parvenus récemment — d'obtenir une allocation uniforme pour les salariés mariés et les célibataires (les typographes bénéficient d'une allocation de renchérissement de fr. 4.— par semaine; après ratification par les assemblées des délégués des associations patronale et ouvrière, elle doit entrer en vigueur le 4 juillet) nous serions en présence de la solution la plus simple comme aussi la plus équitable et la plus rationnelle. D'autres fédérations connaissent depuis longtemps les allocations familiales et pour enfants. Cette pratique a été acceptée sous réserve par les unes, sans réserve par les autres.

Quoi qu'il en soit, nous ne saurions admettre que les milieux qui proclament à toute occasion la nécessité de la protection de la famille abusent de l'adhésion partielle de notre mouvement au

principe des allocations familiales. Il n'est pas besoin de souligner que cette revendication n'est, trop souvent, qu'un moyen destiné à amener de l'eau au moulin de certains politiciens, et d'autant plus efficace que ce postulat est plus populaire; disons aussi qu'il est d'un maniement d'autant plus facile qu'il n'engage à rien.

En effet, la politique démographique a l'immense avantage de donner facilement à ceux qui s'en occupent l'auréole du désintéressement, l'apparence d'être au-dessus des partis et de ne se préoccuper que du bien public. Il suffit de revendiquer des allocations familiales pour disposer, dans tous les milieux de la population, de la plus large audience et pour faire d'excellentes affaires politiques sans endosser la moindre responsabilité. C'est ce qui explique en grande partie pourquoi les allocations familiales, le salaire familial et la protection de la famille sont devenus les slogans préférés, ou si l'on veut, la chasse gardée des partisans de la «régénération». Leur propagande est si bruyante, si insistante qu'il semble que l'on ait vraiment trouvé la panacée qui, seule, peut sauver notre civilisation de la décadence, voire même d'un effondrement total.

Mais ces questions sont beaucoup trop graves pour que l'on en abuse dans des intentions démagogiques. Les organisations syndicales ne sauraient le tolérer et encore moins se le permettre. Elles sont trop conscientes de la responsabilité qu'elles ont endossée à l'égard du mouvement ouvrier et de leurs membres. Pour cette raison, elles sont dans la nécessité de considérer les allocations familiales et la protection de la famille comme un simple facteur dans les infinies relations de cause à effet entre les problèmes sociaux, économiques, éthiques et démographiques, facteur dont il s'agit de préciser l'importance. A elles seules, les allocations familiales, en d'autres termes la protection matérielle de la famille, ne peuvent, si efficaces qu'elles puissent être, consolider suffisamment notre système social. A cet effet, un grand nombre d'autres réalisations sont nécessaires.

Tous les auteurs des articles qui suivent — rédigés avec autant d'objectivité que de conscience de leur responsabilité — en sont nettement convaincus, même lorsqu'ils ne sont pas absolument opposés au principe des allocations familiales et pour enfants.

Le collègue Wenk le souligne de la manière la plus claire: «Les expériences faites nous permettent de constater, dès maintenant, que les allocations familiales ne constituent pas un moyen propre à accroître le chiffre des naissances. Cela ne veut cependant pas dire que des allocations aux familles nombreuses, disons même à toutes les familles, ne soient pas désirables».

Ces considérations nous apparaissent opportunes pour la simple raison que nous traversons des temps extrêmement difficiles et que les salaires actuels, déjà insuffisants pour les ouvriers célibataires, le sont d'autant plus pour les pères de famille. La hausse du coût de la vie enregistrée depuis la guerre atteint déjà 25 % ;

or, dans le cas le plus favorable, l'adaptation des salaires ne dépasse pas 10 %. Nous ne saurions mieux faire que de répéter ce que nous écrivions dans le numéro de juin des «Droits du Travail»: «Les travailleurs ne refuseront pas les allocations offertes, que ce revenu supplémentaire soit baptisé salaire familial, allocations familiales ou salaire social, pour la simple raison que leur rémunération est insuffisante et qu'ils ont besoin d'argent. Ils ne doivent, cependant, pas ignorer ce qui se cache derrière cette méthode de rétribution. Ils doivent se convaincre qu'en dernière analyse toutes les allocations appliquées d'une manière durable exercent inévitablement une pression sur le salaire de base.»

Si l'on considère les allocations familiales sous cet angle, on ne constate aucune divergence d'opinions essentielle dans le cadre du mouvement syndical. Jean Möri, l'auteur qui se prononce avec le plus de netteté contre le système des allocations familiales, reconnaît néanmoins les difficultés auxquelles se heurtent les familles nombreuses. Il souligne expressément qu'une aide peut être accordée au moyen d'allocations provisoires de renchérissement. Il s'oppose tout au plus aux allocations familiales en tant qu'institution permanente, c'est-à-dire sous forme de salaire familial. D'autre part, le Congrès de la Fédération suisse des cheminots (d'une profession où les allocations pour enfants sont nécessaires, parce que le salaire de base est fixé pour une longue période) tout en accordant son appui «à tous les efforts sérieux tendant à faciliter la création de foyers et à fortifier la situation de la famille sur le plan moral et économique», a souligné très nettement que ce but «ne pourra être atteint que grâce au salaire suffisant, à une sécurité de l'emploi aussi grande que possible, à la protection suffisante de la famille contre les risques du chômage (cette revendication a une importance toute particulière. Réd.) et à la création d'une vaste assurance-vieillesse et survivants». La Fédération des cheminots est unanime à repousser le financement des allocations familiales au moyen des caisses de compensation.

On ne saurait infirmer la constatation selon laquelle les allocations familiales sont impuissantes, à elles seules, à entraîner un accroissement du nombre des naissances — programme exclusif des «régénérateurs». Et lorsque l'Union syndicale suisse affirme que les «causes de la dénatalité sont infiniment plus profondes», cette conclusion est irréfutable. Elle est d'ailleurs confirmée par le fait que c'est dans les milieux où la situation matérielle permettrait d'élever plusieurs enfants que leur nombre est le plus bas. Même la sécurité la plus grande de l'emploi (fonctionnaires des services publics) a été impuissante à augmenter le nombre des naissances. De même, on constate que, dans les Etats qui ont introduit depuis longtemps le régime des allocations familiales, la natalité n'a pas, ou que très peu, augmenté. Dans presque tous les pays européens on enregistre depuis longtemps un fléchissement démographique, et cela bien que l'on ait introduit, sous une forme ou sous une

autre, des allocations familiales en France, en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Autriche, en Tchécoslovaquie, en Pologne, en Yougoslavie, au Danemark, en Norvège, en Suède, en Finlande, en Italie et en Grande-Bretagne. En Suisse, par exemple, Bâle-Ville et Zurich ont déployé sans grand résultat des efforts énormes en faveur de la protection de la famille: ils ont été impuissants à enrayer le recul des naissances.

Nous ne sommes pas en présence d'un problème uniquement matériel. Il ne s'agit pas seulement d'assurer l'existence immédiate de la famille: la racine du mal réside dans le pessimisme social, dans le doute qu'inspirent aux hommes les destins futurs de notre civilisation. Si les hommes apparaissent égoïstes et matérialistes, ce n'est pas qu'ils ne soient plus capables de sentiments altruistes, de dévouement et de désintéressement, mais parce qu'ils doutent que la société actuelle en soit encore digne.

Les milieux qui n'ont pas le courage de considérer cette situation en face se jettent sur la protection familiale pour n'être pas obligés de reconnaître la faillite de notre système social. Ils veulent à tout prix voir dans les allocations familiales la panacée parce qu'ils craignent que d'autres moyens plus efficaces ne les entraînent là où ils ne veulent pas aller, au delà notamment de l'organisation sociale actuelle, vers les réformes qu'ils veulent précisément éviter en propageant cette solution partielle. Aujourd'hui comme hier et comme demain, il s'agit de notre attitude même en face de l'ensemble des problèmes économiques et sociaux. Sans la conviction que des changements profonds sont nécessaires, les mesures de protection de la famille, qui n'en sont qu'une étape, demeureront sans effet. Ce dont nous avons besoin, c'est d'autres conceptions sociales, plus larges, plus humaines et plus justes. Les allocations familiales, en permettant à l'employeur de maintenir à son service les pères de familles nombreuses parce qu'ils ne lui coûtent désormais pas davantage que les salariés célibataires, ne résolvent absolument rien. S'il arrivait, pour une raison ou pour une autre, que le père de famille coûte de nouveau davantage que l'ouvrier sans enfant, l'employeur lui préférerait de nouveau ce dernier, non pas par inhumanité, mais tout simplement parce que nous vivons encore sous le régime de la concurrence. On verrait que rien n'a changé et que tout cela n'a rien à voir avec la régénération, avec un sens nouveau de la vie.

Et lorsque l'on affirme que les allocations familiales doivent être introduites afin de permettre à la femme de s'occuper de son ménage, à la mère de se consacrer à ses enfants, cela encore n'a rien de commun avec la protection de la famille telle que nous l'entendons. En effet, l'employeur continue d'être obligé, par la concurrence et d'autres raisons inhérentes à notre système économique, à recourir au travail féminin, meilleur marché. Faut-il rappeler que le slogan «la place de la femme est à son foyer» a été l'un des plus efficaces du national-socialisme avant l'arrivée d'Hitler

au pouvoir? Les nationaux-socialistes ont opposé avec succès les notions de patrie et de famille au «principe brutal du gain basé sur les prestations». Ils allaient en proclamant que «le travail doit être ennobli et cesser d'être une marchandise». Et que constatons-nous? Non seulement en Allemagne les femmes n'ont pas disparu des entreprises, mais leur nombre est même en augmentation croissante. On les rencontre partout, dans l'industrie lourde comme dans les entreprises de transport. Dernièrement encore, les étudiantes ont été mobilisées dans les fabriques. «Le principe brutal du gain basé sur les prestations» n'a pas disparu. La propagande a voulu l'abattre mais les nécessités de la production capitaliste ont rendu son application plus impérieuse que jamais. C'est ce qui ressort d'une information parue ces jours dans la presse berlinoise: «L'industrie allemande du bâtiment enregistre depuis quelques années une pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée. Parmi les diverses mesures prises en vue d'y remédier figure l'introduction de salaires basés sur les prestations (stakanovisme!). Prenant en considération les expériences satisfaisantes faites en Haute-Bavière, l'extension de ce principe à toute la Bavière est prévue».

Les salaires familiaux introduits au cours de la dernière guerre n'avaient nullement pour corollaire de nouvelles conceptions sociales. Ils constituaient tout au plus une mesure de nécessité ou plutôt un élément de la tactique patronale en vue d'empêcher une hausse générale des salaires. On peut penser qu'aujourd'hui cette mesure revêt le même caractère. En France et en Belgique, qui ont joué le rôle de précurseurs dans le domaine du salaire familial, la rémunération des travailleurs a toujours été insuffisante, scandaleuse même. En France, les allocations familiales étaient indispensables pour la simple raison que, dans de trop nombreux cas, le salaire normal ne suffisait même pas à l'entretien d'un enfant. Et si, en Belgique, ce «paradis des capitalistes» comme on l'a nommé, les employeurs se sont vus dans l'obligation de suivre l'exemple de la France, c'est afin de parer à la désastreuse émigration des ouvriers belges vers les régions industrielles françaises où les entreprises versaient des allocations familiales.

Que des considérations purement tactiques puissent contribuer à rallier les patrons à ce principe, les pourparlers auxquels les augmentations de salaire dans le bois et bâtiment ont récemment donné lieu suffisent à le prouver. Les employeurs ont demandé qu'une exception soit faite pour la place de Genève. L'organe de la Fédération suisse des ouvriers du bois et du bâtiment s'exprime comme suit: «Les employeurs ont fait valoir le manque de travail dans la profession de maçon; dans presque toutes les autres professions et dans quelques-unes de celles organisées par la fédération, on a accordé, en lieu et place des augmentations de salaires, des allocations familiales comportant des charges moindres que les adaptations de salaires consenties par les autres membres de l'association patronale. (Dans d'autres cas, comme le souligne l'ar-

ticle de M. le Dr Bickel, c'est le contraire qui est vrai. La Réd.). Ces employeurs estiment injuste et inacceptable, étant donné la situation défavorable dans laquelle ils se trouvent, qu'on les oblige à des dépenses plus fortes que celles de leurs collègues d'autres professions.»

Pour toutes ces raisons, les organisations syndicales ne cessent d'insister sur la nécessité d'augmenter avant tout les salaires de base. Si, comme on le prétend, il faut vraiment, pour maintenir notre niveau démographique, que tous les couples sains aient trois enfants au moins, il faut assurer à chacun un salaire suffisant pour lui permettre d'avoir ces trois enfants sans recourir à l'aide d'autrui. Cette politique est rationnelle aussi bien du point de vue démographique qu'économique. En effet, il faut faire en sorte que le nombre des familles soit aussi élevé que possible afin d'atteindre un optimum eugénique et d'éviter que toutes les mesures de protection de la famille ne soient concentrées sur les familles trop nombreuses. (La protection de ces familles et la procréation sans frein qui en est le résultat ne sont nullement conformes à un eugénisme bien compris; en aucun cas, les statistiques le démontrent, la famille trop nombreuse ne donne la garantie de produire «un matériel humain» sain et utile à la société.)

Cette manière de voir n'est d'ailleurs pas nouvelle. Elle est partagée par les milieux catholiques notamment, fort sympathiques aux allocations familiales. Dans son Encyclique *Rerum Novarum*, le Pape Léon XIII demandait déjà un salaire permettant de subvenir dignement aux besoins de la femme et des enfants. Plus tard également, on a continué de définir le salaire familial comme la rémunération suffisante pour permettre à un travailleur majeur d'entretenir une famille, qu'il ait ou non des enfants. L'essentiel est de le mettre en mesure de fonder un foyer.

Afin de ramener à une plus juste conception de la réalité les amateurs de démographie et de prévenir leurs exagérations — dont les raisons sont souvent aussi intéressées que transparentes — nous tenons, pour terminer, à souligner tout particulièrement les considérations de M. le Dr Bickel, destinées à ramener à un plus juste sentiment de la mesure les gens qui vaticinent dans le domaine démographique, aussi peu sûr pour les prophètes que les sables mouvants de la politique extérieure. Les craintes manifestées actuellement, et qui vont jusqu'à prédire l'extinction du genre humain, sont probablement aussi peu fondées que celles qui, au cours du siècle dernier, envisageaient avec anxiété une surpopulation de la planète. Nous sommes en présence d'un domaine où les estimations sont difficiles et aléatoires. L'évolution des naissances, comme nous l'avons vu, ne dépendant pas nécessairement de facteurs matériels mais de prémices psychiques et psychologiques infiniment complexes (il suffit de songer à l'influence désagrégeante de mauvais films, de romans absurdes, d'une éducation superficielle, etc.), les surprises sont donc toujours possibles. Qui

aurait pensé que — contrairement à ce qui s'est passé pendant la première guerre mondiale — l'évolution démographique de la Suisse ne se ressentirait qu'à peine du conflit actuel? Alors que, de 1914 à 1915, le nombre des mariages avait reculé de 2700 et celui des naissances de 12,000, le chiffre des premiers a augmenté de 900 en 1940 comparativement à 1939 et celui des seconds de 200. Nous apprenons qu'en France, pays qui traverse pourtant l'époque la plus terrible de son histoire et dont la situation économique et alimentaire est quasiment désespérée, le nombre des naissances s'accroît.

Si le système capitaliste ne peut être maintenu dans sa forme actuelle, ou même, comme on le pense généralement, s'il ne survit pas à cette guerre, si nous entrons dans un nouveau régime économique et social capable de rendre à l'individu la confiance dans l'existence, il se peut que nous assistions à un renversement de la situation, le pessimisme et la crainte faisant alors place à la foi dans un avenir meilleur. R.

*

En ce qui concerne le point de vue officiel de l'Union syndicale suisse en face du problème des allocations familiales, nous prions le lecteur de se reporter à l'exposé présenté le 16 mai 1941 par le collègue Martin Meister devant la Commission syndicale et à la résolution votée à une grande majorité par cette dernière.

La Commission syndicale suisse et les allocations familiales.

Lors de la dernière séance de la Commission syndicale suisse qui eut lieu à Berne, le secrétaire Martin Meister fit un exposé sur les questions actuelles de politique sociale dans lequel il traita la question des allocations familiales et de la protection de la famille de la manière suivante:

Dès qu'il s'agit d'ajuster les salaires au coût de la vie, se pose la question de la protection de la famille et des allocations familiales. Il en fut ainsi pendant la guerre de 1914/18 et il en est encore de même aujourd'hui. Dans ces occasions-là des gens de certains milieux se découvrent soudain un cœur particulièrement sensible au développement de la famille et aux besoins des pères de famille. Il n'est donc pas étonnant que le problème des allocations familiales se pose à nouveau en corrélation avec le mouvement contre la dénatalité. La question est présentée sous des dehors des plus sombres. On proclame à qui veut l'entendre: « nos sources de vie tarissent et la génération actuelle contient en elle les germes de sa disparition », ceci d'après M. Bruschweiler, le statisticien fédéral.